

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 20 février 2024, les membres de l'OCCE Vacluse se sont réunis en assemblée générale à Carpentras.

La convocation a été envoyée par mail aux adhérents le lundi 07 février 2024 (cf. annexe).

Sont présents :

Fatima AACHRI, Laurence BANCAL, Mireille BASTET, Christophe BERNARD, Sylvie BRIGNATZ, Christophe DECARRE (Naturoptère) Caroline DOULIOT, Leslie DUBAIL, Myriam JALBAUD, Jean-Michel GERENT, Olivier MONTEL, Maud OUI, Nicolas PONCON, Bernard RACANIERE (DDEN 84), Céline RONDA, Magali SENECA.

Excusés :

Michaël CHALEARD, Estelle COLLURA, Anne-Lise MORICONI, Maurice ROUDIER, Rémy RE (commissaire aux comptes), Anne RUIZ, Oscar ZANDOMENEGHI.

Ordre du jour :

L'ordre du jour est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

- Le rapport moral
- Le rapport d'activités 2022-2023
- Le bilan financier 2022-2023
- Rapport financier du Commissaire aux Comptes
- Le projet d'activités 2023-2025
- Le projet de budget 2023-2025
- Renouvellement des membres du conseil d'administration

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activités du conseil d'administration, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents ont été remis aux membres, à compter de la convocation à l'assemblée.

La présidente soumet à l'assemblée le mode de scrutin : mains levées ou bulletins secrets.
L'assemblée adopte à l'unanimité le vote à mains levées.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Il est établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que représentant.

Office Central de la Coopération à l'École du Vacluse

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

Résidence Clos St Henry - Bât. A - 16 Chemin St Henry - 84000 AVIGNON

Tél. : 04 90 81 06 66 – 09 50 26 99 45 – 06 51 84 83 24

occe.84@free.fr / ad84@occe.coop / Site Internet : <http://www.occe.coop/~ad84/>



OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Caroline Douliot remercie la mairie de Carpentras et plus particulièrement Fatima Achri, directrice de l'école élémentaire Amandiers B pour son accueil convivial et chaleureux, ainsi que les membres et partenaires d'avoir répondu favorablement à l'invitation.

Un tour de table permet à l'ensemble des participants de se présenter.

La présidente donne lecture du rapport moral. Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

L'animatrice pédagogique donne lecture du rapport d'activités. Cette lecture terminée, l'animatrice pédagogique ouvre la discussion.

La présidente donne lecture du rapport financier. Cette lecture terminée, la trésorière ouvre la discussion.

L'animatrice pédagogique donne lecture du projet d'activités. Cette lecture terminée, l'animatrice pédagogique ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier du conseil d'administration, approuve les termes de ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir :

- **Un déficit de 9 659,47 € pour le siège départemental,**
- **- 156 444,53 € pour la consolidation des comptes du siège départemental avec ceux de 1 076 CRF consolidés au 31 août 2023**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la somme de l'exercice clos comme suit :

- **Affectation du résultat du siège départemental, soit – 9 659,47€ au fonds associatif dans son intégralité.**
- **Affectation du résultat de chaque coopérative consolidée, soit -156 444,53 € pour les 1 076 coopératives consolidées, dans le compte report à nouveau.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le commissaire étant souffrant, l'assemblée générale n'a pas pu entendre la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L.612-5 du code de commerce et le compte-rendu de l'audit des comptes. Cependant, il a fait savoir que les comptes sont certifiés en intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La présidente donne lecture du projet de budget. Cette lecture terminée, la trésorière ouvre la discussion.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir eu communication du projet de budgets pour l'exercice 2023-2024 et 2024-2025, approuve ces budgets.

Le montant de la cotisation pour l'exercice 2024-2025 est fixé à **2,10 €** par coopérateur élève, soit une augmentation de 0,10 centimes.

Pour les structures morales d'enseignement public et les adhérents à titre individuel (ne faisant pas partie d'une coopérative scolaire, le montant de la cotisation est inchangé, soit 10,00 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats d'administrateurs de Fatima AACHRI, Laurence BANCAL, Michaël CHALEARD, Estelle COLLURA, Jean-Michel GERENT, Maud OUI, Fanny LUCCIRIANI, Magali SENECA sont arrivés à leur terme, décide :

- **De renouveler ces huit mandats**

Fatima AACHRI, Laurence BANCAL, Michaël CHALEARD, Estelle COLLURA, Jean-Michel GERENT, Maud OUI, Magali SENECA ont déclaré accepter leur mandat en précisant n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer leurs fonctions d'administrateurs.

Fanny LUCCIRIANI ne souhaite pas se représenter. Deux participants se portent candidats :

Christophe BERNARD et Leslie DUBAIL.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont déclarés régulièrement élus :

Fatima AACHRI
Laurence BANCAL
Christophe BERNARD
Michaël CHALEARD
Estelle COLLURA
Leslie Dubail
Jean-Michel GERENT
Maud OUI
Magali SENECA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu.

Fait à Avignon le 20 février 2024
Caroline DOULIOT,
Présidente de l'OCCE 84.

OCCE VAUCLUSE
Résid. Clos St Henry Bât. A
16, chemin St Henry
84000 AVIGNON
Tél. 04 90 81 06 66 / 09 50 26 99 45
@ : ad84@occe.coop



ANNEXES

- Le rapport moral
- Le rapport d'activités 2022-2023
- Le bilan financier 2022-2023
- Rapport financier du Commissaire aux Comptes
- Le projet d'activités 2023-2025
- Le projet de budget 2023-2025